

ASSEMBLEE
GENERALE

HUITIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Mercredi 2 décembre 1953,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

Page

Question des atrocités commises par les forces communistes nord-coréennes et chinoises contre les prisonniers de guerre des Nations Unies en Corée (suite) 435

Présidente: Mme Vijaya Lakshmi PANDIT (Inde).

Question des atrocités commises par les forces communistes nord-coréennes et chinoises contre les prisonniers de guerre des Nations Unies en Corée (suite)

[Point 74 de l'ordre du jour]

1. M. KISSELYOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (*traduit du russe*): La question que l'Assemblée générale examine actuellement, celle des "atrocités" que les troupes de la Corée du Nord et de la Chine auraient commises contre les prisonniers de guerre des prétendues forces armées de l'Organisation des Nations Unies en Corée, montre clairement à quel point sont tombés, dans le domaine de la calomnie, de la falsification et de l'invention, ceux qui ne reculent devant rien pour créer une atmosphère d'alarme et d'inquiétude, de haine et de menaces, destinée, dans l'esprit des auteurs de cette calomnie, à accroître la tension internationale qui règne actuellement et compliquer le règlement pacifique des questions internationales importantes, et avant tout de la question de Corée. Les données que nous a présentées la délégation américaine sont mensongères et falsifiées de la première à la dernière ligne et elles n'ont rien à voir avec la réalité. Ce n'est nullement par hasard qu'on a imposé l'étude de cette fameuse question à l'Assemblée générale au moment où se décide le sort de la conférence politique sur la question coréenne, qui doit conduire au règlement pacifique de l'ensemble de cette question. Les faits montrent que les milieux réactionnaires des Etats-Unis ne reculent devant rien pour empêcher que la question de Corée ne soit résolue avec succès et pour en retarder le règlement.

2. L'une des méthodes choisies à cet effet consiste à lancer une campagne qui vise à jeter le discrédit sur les forces armées de la République populaire démocratique de Corée et sur les volontaires du peuple chinois, en publiant à grands cris des accusations inventées de toutes pièces et dénuées de tout fondement, suivant lesquelles ces forces armées se seraient rendues coupables de meurtres contre les prisonniers de guerre américains. Il est important de remarquer que ce n'est pas la première fois que le Commandement militaire américain fait des tentatives de ce genre. L'opinion mondiale a déjà démasqué plus d'une fois ces accusations mensongères.

3. Dans son intervention du 30 novembre 1953 [462^{ème} séance], le représentant des Etats-Unis,

M. Lodge, s'est efforcé de tracer un tableau de je ne sais quelles atrocités commises contre les prisonniers de guerre américains; en réalité, elles n'ont pas eu lieu et ne pouvaient avoir lieu. A l'appui de ses accusations mensongères, M. Lodge a cité le "rapport d'archives" de la Section des crimes de guerre ainsi que le document A/2563 du 26 novembre 1953, distribué aux membres de l'Assemblée. Le manque de preuves, le caractère tendancieux, les calomnies portées contre le Commandement militaire des volontaires du peuple chinois et de l'armée populaire de la Corée sont les signes distinctifs tant des interventions de M. Lodge que des documents auxquels il s'est référé.

4. Une étude attentive des documents présentés par M. Lodge conduit à la conclusion que les chiffres et les faits qui y sont cités sont à ce point invraisemblables et dénués de fondement qu'une telle machination et toute cette paperasse visent manifestement à tromper les naïfs, à induire en erreur le peuple américain, puis l'opinion publique mondiale. Les auteurs des documents en question s'inspirent apparemment de la célèbre formule des fascistes: "Il ne sert de rien de faire de petits mensonges; le mensonge doit être énorme."

5. Dans les documents, il est souvent question des enquêteurs américains et de la trop célèbre police de la Corée du Sud, qui ont été chargés de procéder à une enquête sur les cas d'atrocités prétendument commises contre les prisonniers de guerre américains. Dans leurs descriptions des preuves et dans leurs conclusions, ces enquêteurs américains et ces policiers de Syngman Rhee ont amoncelé des inventions monstrueuses, conformément du reste aux instructions que leur avaient données leurs chefs. Dans ces descriptions, on ne trouve même pas une allusion à quelque base juridique, à une expertise médicale ou à d'autres preuves fondées sur des documents et pièces à conviction, qui pourraient nous convaincre de la culpabilité des uns ou des autres. Ces prétendus enquêteurs n'ont même pas hésité à faire passer les cadavres de prisonniers de guerre chinois et nord-coréens, ainsi que ceux de civils tués par les bombardements des Américains, pour des soldats américains prétendument fusillés par des militaires nord-coréens et des volontaires du peuple chinois. En photographiant ces cadavres, ils se sont efforcés de les masquer. Il convient de souligner que des criminalistes de profession eux-mêmes pourraient difficilement identifier ces cadavres et établir s'ils sont ceux de soldats américains ou ceux de prisonniers de guerre nord-coréens et de volontaires du peuple chinois qui ont été fusillés.

6. Nous savons, par les communiqués de la presse américaine, que lors du recul des troupes américaines et des soldats de Syngman Rhee, des milliers de prisonniers ont été menés sur les montagnes et dans les ravins, où on les a fusillés et enterrés dans des fosses communes. Au moment de cette retraite précipitée, il arrivait souvent que l'on abattit ces prisonniers dans la

cour des prisons ou dans des endroits peu éloignés, et qu'on les enfouit dans des fosses communes. Il est maintenant facile, pour les enquêteurs américains et pour ceux de Syngman Rhee, d'ouvrir ces fosses, d'en retirer les cadavres des Coréens qui ont été fusillés par les Américains et par les Coréens du Sud, et de les présenter comme une preuve des atrocités commises contre les prisonniers de guerre américains et les civils de la Corée du Sud. On sait en outre que les avions américains ont bombardé plus d'une fois les hôpitaux de la Corée du Nord, bien que ceux-ci fussent marqués du drapeau à croix rouge. Les avions américains ont même bombardé des camps où leurs compatriotes se trouvaient prisonniers. Maintenant, les enquêteurs américains et ceux de Syngman Rhee essaient d'exploiter à leur profit la découverte des tombes de ceux qui ont été tués par les bombes américaines.

7. Au cours de son intervention, M. Lodge a cité diverses allégations mensongères qui figurent dans le document A/2563 en les présentant comme des faits. Cependant, il est significatif que M. Lodge évite soigneusement tous les passages du rapport où le caractère fallacieux de faits d'un tel genre se trouve dévoilé. C'est ainsi qu'il passe sous silence les nombreuses déclarations figurant dans ce document, dans lesquelles les prisonniers américains rapatriés ont indiqué que les autorités de la Corée du Nord et les autorités chinoises les ont traités avec humanité, qu'ils ont reçu les mêmes rations alimentaires que les soldats nord-coréens et chinois, et qu'ils ont bénéficié des soins médicaux voulus. Ces faits ne sont pas à l'avantage du représentant des Etats-Unis, et c'est pourquoi il n'en parle pas.

8. M. Lodge a ensuite déclaré que des officiers soviétiques se seraient trouvés à la tête de l'administration des camps de prisonniers en Corée du Nord. Les représentants de l'Union soviétique ont déjà à maintes reprises fait justice de cette calomnie impardonnable. M. Lodge n'a fait que prononcer des paroles futiles, sans citer aucune preuve à l'appui de ses affirmations calomnieuses; il ne pouvait pas en citer, car ces faits n'ont pas existé et n'existent nullement.

9. Au cours de son intervention, le représentant de la Turquie, M. Sarper, a soutenu [462^{ème} séance] que les Coréens du Nord et les Chinois avaient tué 166 soldats et officiers turcs, ce qui est une calomnie. Afin de créer un semblant de vraisemblance, M. Sarper a cité quelques cas de prétendus assassinats. Mais la tentative pitoyable qu'a faite le représentant de la Turquie pour calomnier l'armée populaire de la Corée du Nord et les volontaires du peuple chinois s'est entièrement effondrée lorsqu'il s'est agi de citer des "preuves" authentiques à l'appui de ces inventions diffamatoires. M. Sarper n'avait aucune preuve, et il ne pouvait en avoir. En tenant devant nous des propos calomnieux, il n'a fait qu'exécuter les ordres de ses maîtres d'outre-Atlantique.

10. Dans le discours qu'il a prononcé hier [463^{ème} séance], le représentant de l'Australie, Sir Percy Spender, a haineusement calomnié l'héroïque armée populaire coréenne et les volontaires du peuple chinois, qu'il a accusés d'avoir commis de prétendues atrocités sur la personne des prisonniers de guerre et civils américains en Corée du Sud. Dans ses calomnies, Sir Percy Spender a poussé l'insolence jusqu'à tenter d'accuser le représentant de l'URSS, M. Vychinsky, de se livrer à une propagande belliciste. Il s'est vainement efforcé de réfuter les arguments dont M. Vychin-

sky s'était servi [463^{ème} séance] pour démontrer que les accusations américaines étaient fabriquées de toutes pièces. Sir Percy Spender a fait l'éloge de l'intervention de M. Lodge et des documents que ce dernier avait présentés à l'Assemblée générale; il a essayé de défendre et de mettre en évidence les faits exposés dans lesdits documents. Il a poussé la calomnie jusqu'à affirmer que les soldats nord-coréens s'exerçaient au maniement à la baïonnette sur les cadavres de prisonniers américains.

11. Tour à tour, les représentants de l'URSS, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la RSS d'Ukraine, ont démasqué le caractère calomnieux des faux soumis à l'Assemblée générale par la délégation des Etats-Unis.

12. Pour ma part, j'ai déjà indiqué que ces faux ont été présentés afin de calomnier les héroïques combattants de l'armée populaire coréenne et les volontaires du peuple chinois, qui défendent leur patrie contre l'agression d'interventionnistes étrangers. Cette campagne de mensonges et de calomnies vise également à tromper l'opinion publique mondiale et à détourner son attention des préparatifs auxquels se livrent, en réalité, les milieux réactionnaires des Etats-Unis en vue d'une nouvelle guerre mondiale.

13. Pour illustrer mon propos, je citerai un communiqué de l'agence United Press, du 1^{er} décembre 1953, qui indique que le mercredi 2 décembre commencera, devant un sous-comité spécial d'enquête du Sénat, l'audition publique de certains témoins sur la question des atrocités en Corée. Les séances de ce sous-comité auront lieu trois fois par semaine, et le communiqué indique que des dispositions sont prises pour assurer la retransmission de ces séances sur les réseaux de télévision. Il ressort de ces informations que les milieux dirigeants des Etats-Unis ont l'intention d'intensifier cette campagne de calomnies afin de tromper le peuple américain. On peut avoir la certitude que cette campagne de calomnie haineuse ne supportera pas la critique, et la vérité — à savoir que les forces armées nord-coréennes et les volontaires du peuple chinois n'ont commis et ne commettent aucune atrocité — ne manquera pas de se faire jour.

14. Le représentant de l'Australie s'est posé ici en champion du respect et de la mise en œuvre des conventions internationales. C'est là une revendication fort légitime. Mais l'on pourrait demander à sir Percy Spender pourquoi il n'est pas intervenu pour exiger la mise en œuvre des Conventions de Genève de 1929 et de 1949 au moment où les troupes américaines et celles de Syngman Rhee massacraient les prisonniers de guerre nord-coréens et chinois dans les camps situés dans les îles de Kojé et de Pongam, à Pusan et ailleurs. Il ne s'est pas élevé contre ces atrocités et ces massacres, parce qu'il en était lui-même, indirectement, le complice.

15. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, M. Munro, a déclaré dans son intervention [464^{ème} séance] qu'on peut trouver la preuve des atrocités communistes dans les photographies qui sont publiées à la fin de ce qu'on a appelé le "rapport d'archives". M. Munro n'a cité aucune autre preuve. Il ne s'est même pas donné la peine de songer au fait qu'en temps de guerre il est possible de prendre toutes sortes de photographies où figurent des cadavres; on en trouve suffisamment dans les tombes, portant les vêtements les plus divers et gisant dans toutes sortes de positions. La guerre est ce qu'elle est. Lier les mains d'un cadavre dans le dos à l'aide de fil de fer, cela, quiconque a besoin d'un sujet à photographier peut le faire. En examinant ces photographies, M. Munro aurait dû

remarquer que les visages des cadavres photographiés étaient estompés. Selon les auteurs du rapport, cette retouche avait été opérée pour empêcher les familles de reconnaître les cadavres. Je pense, quant à moi, qu'il s'agissait simplement de perfectionner les truquages.

16. Dans les calomnies haineuses qu'il a proférées, le représentant de la Nouvelle-Zélande est allé jusqu'à comparer les atrocités commises par Gengis Khan et Tamerlan aux prétendues atrocités, inventées de toutes pièces par les Américains, dont se seraient rendus coupables l'armée populaire coréenne et les volontaires du peuple chinois. Il ne sied guère à un membre de l'Organisation des Nations Unies d'établir pareille comparaison et de tenir pareil langage. L'héroïque population de la Corée du Nord et le grand peuple chinois rejettent avec mépris ces calomnies haineuses de M. Munro, dont les paroles — j'en ai la conviction profonde — ne reflètent pas les vues du peuple néo-zélandais.

17. Le rapport relatif aux prétendues atrocités, qui a été élaboré par les autorités militaires américaines et qui reproduit le "rapport d'archives" de la Section des crimes de guerre, nous persuade une fois de plus que toutes les accusations portées contre la République populaire de Chine et la République populaire démocratique de Corée ne sont qu'un tissu de mensonges, préparé dans le seul but de tromper l'opinion publique mondiale. Le document intitulé: "rapport d'archives" indique que le nombre des prisonniers de guerre américains, qui auraient été tués ou torturés, ou qui seraient morts de faim, pendant leur captivité en Corée s'élève "vraisemblablement" à 6.113 au total. Les auteurs du rapport ont littéralement jonglé avec les chiffres, ce qui permet de conclure que les autorités américaines ne disposent d'aucune donnée précise. Où les auraient-elles prises, du reste, puisqu'il n'en existe pas?

18. L'étude du document qui nous a été soumis conduit inéluctablement à la conclusion que les auteurs du rapport utilisent l'épithète "vraisemblable" pour dissimuler le caractère manifestement peu convaincant et mensonger de leur thèse. Mais l'on ne saurait échafauder des accusations sur des faits non démontrés, qui, de l'avis même des accusateurs, ne sont que "vraisemblables". Mêmes les cas dont on s'efforce actuellement de faire croire qu'ils ont été prouvés se révèlent, lorsqu'on les examine attentivement, grossièrement falsifiés.

19. Dans le rapport qu'elle nous a présenté, la délégation des États-Unis indique que les informations recueillies par les autorités militaires en Corée au sujet des prétendues atrocités proviennent au premier chef des aveux des combattants sino-coréens qui ont été faits prisonniers. Il est absolument évident que des preuves de ce genre — si toutefois on peut les appeler ainsi — démasquent complètement les auteurs de toute cette campagne mensongère sur les atrocités. Il est manifeste qu'on n'a pu obtenir ces faux témoignages qu'en soumettant les prisonniers à des menaces et à des tortures, en les privant de nourriture, en leur infligeant de mauvais traitements, etc. Que les autorités militaires américaines aient torturé et assassiné de la manière la plus inhumaine des prisonniers de guerre coréens et chinois, le monde entier le sait; j'en parlerai plus loin.

20. La lecture du "rapport d'archives" dont nous sommes actuellement saisis nous amène inéluctablement à la conclusion que ces accusations ne reposent sur aucune preuve et qu'elles ont été inventées de toutes pièces. Voici l'un des nombreux exemples qui font apparaître le caractère fallacieux et diffamatoire du document considéré. Dans la section f du chapitre V du

rapport, il est question de l'assassinat de 1.250 prisonniers américains. On s'attendrait normalement à ce que des données détaillées ne laissant subsister aucun doute soient présentées pour appuyer une accusation aussi grave. Il n'en est rien: le rapport indique que l'on peut juger l'accusation fondée "si le témoignage d'un prisonnier de guerre nord-coréen est exact". On nous dit plus loin que "cette déposition constitue la seule preuve dont on dispose dans cette affaire". N'est-ce pas là un exemple révoltant du mépris avec lequel on fait fi des critères les plus élémentaires auxquels doivent répondre les preuves apportées à l'appui d'accusations. On nous parle du massacre de 1.250 prisonniers, sans nous en donner la moindre preuve tant soit peu digne de foi. Le rapport déclare que les paroles d'un prisonnier ont donné à l'enquêteur l'impression que l'on "pouvait compter" sur cette accusation. Permettez-moi de demander pourquoi l'Organisation des Nations Unies aurait à se préoccuper des impressions subjectives d'un quelconque enquêteur américain, qui a arraché des "aveux" à un des prisonniers. Le cas que j'ai cité constitue un exemple typique des méthodes et des inventions qui abondent tout au long du rapport du Commandement américain.

21. Prenons une autre affaire, qui apparaît dans le rapport sous le No 180. Nous y lisons que l'un des sous-lieutenants d'une unité de la police de sécurité politique de la Corée du Nord aurait abattu sans jugement six détenus politiques. Il apparaît cependant par la suite que, sur ces six personnes, cinq ont "survécu", de sorte qu'une seule aurait trouvé la mort. N'est-ce pas un mensonge stupide, cousu de fil blanc, que cette invention à caractère de provocation? On peut citer, à ce propos, le proverbe russe: "Mens, mens, mais ne t'embrouille pas dans tes mensonges." Et, qu'on me permette de le dire, le rapport regorge de mensonges.

22. Je voudrais examiner à présent le rapport du 26 novembre 1953 [A/2563]. Dans sa lettre, le Secrétaire adjoint des États-Unis à la défense, M. Kyes, indique que la Section des crimes de guerre du Quartier général de l'armée américaine a préparé un rapport qui couvre 1.615 cas d'atrocités qui auraient été commises par les communistes en Corée. Il ajoute, toujours dans la même lettre, que de larges extraits de ce rapport ont été rendus publics le 28 octobre 1953. Les renseignements figurant dans le rapport qui a été rendu public sont si absurdes, si contradictoires et si peu convainquants, que ses auteurs ont eux-mêmes décidé de ne présenter que huit affaires sur les 1.615 dossiers dont ils prétendent disposer. Le fait qu'on ne publie que le deux-centième des cas qu'on entend prouver suffit, à lui seul, à montrer que les auteurs du rapport ont eux-mêmes des doutes sur les "preuves" qu'ils soumettent en ce qui concerne les "atrocités" prétendument commises par les forces armées de la République populaire démocratique de Corée et les volontaires du peuple chinois.

23. Voyons la description de quelques-unes des huit affaires que les États-Unis présentent dans le document A/2563 pour étayer leur position chancelante. À l'appui du faux présenté dès les premiers paragraphes du dossier de l'affaire No 67, on invoque les "aveux" d'un sergent nord-coréen; mais, dans le même passage, les auteurs se contredisent en déclarant qu'"une étude détaillée des témoignages fait douter que cette affaire ait été instruite avec exactitude". En décrivant un prétendu massacre qui aurait eu lieu le 13 octobre 1950, les rédacteurs de ce recueil de faux s'appuient sur des dépositions de "témoins" absolument contradictoires.

24. Dans sa déclaration figurant dans le dossier de l'affaire No 75, le lieutenant Makarounis cite une série de faits qui, loin de confirmer les accusations lancées contre les Coréens du Nord et les Chinois, les infirment. Lorsqu'on lui a demandé s'il avait été frappé ou maltraité par les soldats de l'armée nord-coréenne, Makarounis a répondu par la négative. On lui a demandé ensuite s'il avait jamais vu des Coréens du Nord tuer des prisonniers de guerre des Nations Unies, y compris des Coréens du Sud; il a répondu que, personnellement, il n'avait rien vu de tel. A une autre question, celle de savoir si, outre les faits qu'il avait cités, il avait vu des prisonniers de guerre des Nations Unies subir de mauvais traitements, il a répondu qu'il ne connaissait que le récit des témoins. On a demandé à Makarounis combien de prisonniers de son groupe étaient morts, quelle qu'en fût la cause, et s'il y avait eu des cas de décès de Hadong à Séoul? Il a répondu qu'il ne se souvenait pas qu'il y ait eu des décès pendant la marche de Hadong à Séoul. De Séoul à Pyongyang, ils étaient environ 376 prisonniers américains au départ; à leur arrivée à Pyongyang, ils n'étaient plus que 296. De la déclaration de Makarounis, il ressort que ces prisonniers ont été victimes des attaques de l'aviation américaine. Il est donc légitime de demander ce que viennent faire ici les prétendues atrocités des Coréens du Nord et des Chinois, alors que, comme Makarounis le reconnaît, les avions américains ont mitraillé les prisonniers américains, ce dont on veut maintenant rendre responsables les Coréens du Nord et les Chinois. Ces faits sont en eux-mêmes éloquentes.

25. Une énorme quantité de faits irréfutables prouve que les affirmations des autorités américaines ne reposent sur aucun fondement. Il faut notamment y inclure les dépositions des soldats et des officiers des forces armées des Nations Unies qui sont rentrés de captivité, les déclarations de la presse mondiale, et, en premier lieu, de la presse américaine, les déclarations des personnalités officielles du Gouvernement des Etats-Unis, et celles des Gouvernements de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée. Permettez-moi de citer quelques-uns de ces faits.

26. Les soldats et officiers des forces armées de l'Organisation des Nations Unies qui ont été rapatriés réfutent les assertions de la propagande américaine. C'est ainsi par exemple que, le 2 mai 1953, le correspondant du *Times* de Londres a fait savoir que le caporal Hunt, du Gloucestershire Regiment, a protesté contre les communications de presse relatives au mauvais traitement qu'auraient subi les prisonniers de guerre. Hunt a déclaré: "En réalité, nous avons été très bien traités."

27. Le correspondant du *Daily Telegraph and Morning Post* a reproduit, dans son numéro du 2 mai 1953, une déclaration du soldat de deuxième classe Serrage, du 8ème régiment de hussards, selon laquelle les prisonniers avaient été bien traités et avaient continuellement reçu la même nourriture que ceux qui les avaient faits prisonniers.

28. Le 25 avril 1953, le journal australien *Sydney Morning Herald* a publié une dépêche de Tokyo selon laquelle cinq soldats australiens, libérés le 23 avril d'un camp coréen de prisonniers de guerre, ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas se plaindre d'avoir été mal traités par les communistes, qu'ils avaient reçu les mêmes soins médicaux que les blessés chinois et que les médecins chinois avaient sauvé la vie de deux d'entre eux. Je cite

ces paroles pour l'édification de sir Percy Spender, représentant de l'Australie.

29. En outre, selon une dépêche du correspondant de l'Associated Press de Winston-Salem (Caroline du Nord), en date du 21 mai 1953, le caporal Pinkston, de Jacksonville, de retour aux Etats-Unis après avoir été en captivité en Corée du Nord, a déclaré au cours d'une interview que les rumeurs concernant les mauvais traitements infligés par les Sino-Coréens aux prisonniers de guerre américains "ne sont que des mensonges". Pinkston a indiqué que les Chinois donnaient des livres aux prisonniers de guerre, écoutaient toujours leurs requêtes et y faisaient droit chaque fois que c'était possible; il a ajouté n'avoir jamais vu les Chinois infliger des mauvais traitements à qui que ce soit.

30. Le 20 avril 1953, le correspondant de l'Associated Press a cité les paroles du soldat américain Kenyon Wagner sur l'attitude humanitaire des autorités de la République populaire démocratique de Corée à l'égard des prisonniers de guerre. Wagner a déclaré qu'il avait été bien traité et que plusieurs médecins l'avaient soigné pendant son séjour dans un hôpital de la Corée du Nord. Un autre prisonnier de guerre rapatrié, le caporal Jackson, a également déclaré que les prisonniers avaient été bien traités dans les camps. Il a affirmé que les Chinois et les Coréens du Nord avaient fait tout ce qu'ils avaient pu, étant donné les réserves de médicaments dont ils disposaient.

31. Ainsi, la presse américaine a elle-même été obligée de reconnaître que les récits concernant les mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre des troupes des Nations Unies n'ont rien de commun avec la réalité. Le 23 avril 1953, le *Christian Science Monitor* a été obligé de déclarer que personne n'a de preuves irréfutables sur lesquelles on pourrait fonder une accusation sérieuse.

32. Le 24 avril 1953, le correspondant en Corée du journal conservateur *Daily Mirror* écrivait: "Prenez garde aux rumeurs exagérées, attribuées aux soldats alliés libérés en Corée, sur les atrocités. Certains bruits de ce genre, qui circulent aux Etats-Unis et peut-être aussi hors des Etats-Unis, ne sont que des racontars... J'ai été obligé de mettre en doute l'exactitude des déclarations qui ont été faites par deux Américains, concernant les atrocités, parce qu'elles étaient contradictoires."

33. Selon une dépêche du correspondant à Washington de l'Associated Press en date du 14 août 1953, M. Stevens, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à l'armée, de retour d'un voyage en Corée, a déclaré, au cours d'un entretien avec les représentants de la presse, que l'état physique des prisonniers de guerre américains revenant de Corée du Nord était remarquablement bon. De semblables déclarations de la presse mondiale, confirmées par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à l'armée lui-même, réfutent entièrement les calomnies malveillantes des propagandistes américains.

34. Tous ces faits prouvent que les troupes de l'armée populaire coréenne et des volontaires du peuple chinois ont traité les prisonniers de guerre des forces armées de l'Organisation des Nations Unies avec humanité et qu'ils ont pleinement respecté les dispositions de la Convention de Genève de 1949.

35. Par contre, les agresseurs américains et leurs complices à la solde de Syngman Rhee ont appliqué en Corée les méthodes de guerre les plus cruelles et les plus inhumaines. L'aviation américaine a bombardé sans merci de paisibles villes et villages de Corée, en employant à cette occasion une arme aussi barbare que

les bombes au napalm. Des villes coréennes entières ont été anéanties, des centaines de milliers de civils sans défense ont péri, des monuments de la culture coréenne, d'une immense valeur historique, ont été détruits sans pitié. Dès le 22 mars 1952, le célèbre général McArthur a déclaré cyniquement à cet égard :

"Nous avons imposé au peuple coréen une tragédie terrible... qui a causé la mort de centaines de milliers de civils coréens sans défense et qui a détruit et dévasté le pays."

L'intervention militaire en territoire coréen s'est transformée en moyen de destruction massive du peuple coréen. Le massacre de la paisible population coréenne a réellement commencé dès les premiers jours de la guerre en Corée, et s'est poursuivi dans des proportions sans cesse accrues au cours de toute cette guerre qui a duré plus de trois ans; c'est là une preuve que cette politique criminelle d'extermination d'êtres humains avait été préparée à l'avance par le Commandement militaire américain.

36. Dès le 8 décembre 1950, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que les envahisseurs américains avaient hérité, de leurs prédécesseurs dans l'agression, la théorie de la guerre "totale", de la guerre d'"extermination", qu'ils mettaient en pratique avec la même cruauté et la même haine de l'humanité; il a ajouté que les Américains ne faisaient pas la guerre seulement ou surtout à des forces armées, mais d'abord et principalement à la population civile.

37. Pendant toute la durée de la guerre en Corée, la presse américaine a maintes fois cité d'innombrables cas où de paisibles populations coréennes avaient été exterminées en masse par les forces armées américaines. Le 9 février 1951, le *New York Times* a publié une dépêche de son correspondant en Corée, Lindsay Parrott, qui décrivait la politique américaine d'extermination de la population civile de Corée en prenant pour exemple le cas d'un village. Parrott racontait qu'il avait accompagné une colonne de tanks qui, se dirigeant vers Séoul, était entrée dans un petit village au nord d'Anyang, dont le nom entrera dans l'histoire comme celui d'un horrible tribut à la guerre totale telle qu'elle se pratique de nos jours; dans ce village, on n'a pas enterré les morts, car il n'y avait personne pour le faire.

38. Un peu plus tard, le 24 février 1951, le *Washington Post* écrivait, cette fois-ci dans son éditorial, que les opérations militaires ont toujours le même caractère atroce: des meurtres, des meurtres, toujours des meurtres. Il ajoutait que, sans qu'aucun des objectifs visés indique le but de cette guerre, des villages sont détruits, et des gens, soldats ou civils, sont tués sans discernement, ce qui devrait faire comprendre que la guerre prend la forme de la barbarie. Le journal conclut qu'il faut penser aux conséquences qui en résulteront pour les Américains, sans parler de ce qu'elles seront pour les Coréens. Ainsi, un important journal américain, que personne ne peut soupçonner de propagande communiste, a reconnu que le meurtre de civils coréens sans défense par les Américains est un acte de barbarie. L'opinion publique mondiale tout entière s'est émue des crimes commis par le Commandement américain contre les populations pacifiques de Corée.

39. La revue américaine *Time* écrivait, le 29 juin 1953, qu'en Corée 400.000 habitants, au nombre desquels se trouvaient des femmes, des enfants et des vieillards, avaient été tués et 500.000 maisons avaient

été complètement détruites. En Corée du Nord, 40 pour 100 de toutes les agglomérations avaient été détruites.

40. On peut trouver une liste détaillée des crimes commis par les interventionnistes américains en Corée au cours des premiers mois de la guerre dans une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée en date du 6 janvier 1951 et dans une autre déclaration du 10 février 1951. On trouve un supplément à cette liste dans la protestation du Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée en date du 29 juin 1951. Ces documents relatent des faits qui démasquent les crimes et les atrocités commis par le Commandement américain à l'égard des paisibles populations coréennes.

41. Permettez-moi de me référer au livre *Korean Tales* (Récits coréens), écrit par le lieutenant colonel américain Vorhees et publié à la fin de l'année 1952. Dans ce livre, l'auteur cite des faits qui témoignent d'atrocités commises par la clique militaire américaine en Corée. Aux pages 45 à 47, on y trouve la description d'un raid auquel a participé un journaliste américain qui avait pris place dans un avion à réaction de l'aviation militaire américaine en Corée et au cours duquel le pilote mitrailla et bombardait sans pitié la paisible population coréenne. Aux pages 76 à 79, on peut lire comment un sergent américain en Corée a mitraillé lui-même un groupe de prisonniers de guerre chinois. Aux pages 149 à 150, on trouve le texte d'un appel adressé aux soldats américains par le Commandement de la VIIIème armée américaine en Corée, sous le titre: "Comment se faire des ennemis de ses amis et détruire les gens". Dans cet appel, on décrit sous le plus beau jour la mauvaise conduite des troupes en Corée. J'ai cité ce livre afin de montrer en quels termes ce lieutenant colonel américain décrit les atrocités commises sur l'initiative du Commandement militaire des Etats-Unis à l'égard de la population civile et des prisonniers de guerre. Il sera difficile à M. Lodge de réfuter ces faits. Je lui recommande de lire attentivement ce livre.

42. Un très grand nombre de paisibles civils coréens ont été tués lors des bombardements barbares de l'aviation américaine. On trouvera de nombreux détails sur ces sauvages bombardements, à la suite desquels la population civile de Corée a été exterminée en masse, dans le communiqué publié le 23 février 1953, par la Commission du Comité central du Front patriotique démocratique unifié de Corée, chargée d'enquêter sur les crimes et d'évaluer les dommages causés par les agresseurs américains et la clique Syngman Rhee. En violant grossièrement les normes universellement reconnues en ce qui concerne le traitement des prisonniers de guerre, telles qu'elles figurent dans la Convention de Genève de 1949, les troupes américaines ont commis des centaines d'actes de sauvagerie sur des prisonniers de guerre sino-coréens sans défense. Les crimes de la clique militaire américaine ont pris le caractère d'une extermination systématique, par le Commandement militaire américain en Corée, des prisonniers de guerre coréens et chinois se trouvant dans les camps américains.

43. Le 8 août 1953, le correspondant de l'agence Sínhwa mandait de Kaesong que, selon des renseignements de source américaine officielle, 8.418 prisonniers nord-coréens et chinois étaient morts, depuis le début de l'agression américaine en Corée jusqu'au 24 juillet 1953, dans les camps des prisonniers militaires se trouvant sous le contrôle du Commandement de l'Organisation des Nations Unies.

44. La presse mondiale tout entière a ouvertement relaté les crimes innombrables commis par les autorités militaires des Etats-Unis. Même des journaux américains au service des milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique n'ont pu effacer les traces des atrocités commises par les troupes américaines contre les prisonniers de guerre sino-coréens. Tous ces faits irréfutables, dont on pourrait citer des exemples beaucoup plus nombreux, témoignent de nombreux actes criminels commis par les autorités militaires américaines, actes qui se sont traduits par l'extermination et les massacres de prisonniers de guerre coréens et chinois se trouvant dans ces camps américains, qui ont reçu à juste titre le nom de "camps de la mort". Quelles que soient les calomnies dont il couvre les actes de l'armée populaire de Corée et de l'armée des volontaires du peuple chinois, le Commandement américain ne réussira pas à masquer les actes illégaux et barbares qu'il a lui-même commis, ni la terreur qu'il a fait régner dans les camps de prisonniers de guerre. En vérité, ce ne sont pas les Sino-Coréens qui ont infligé de mauvais traitements aux prisonniers de guerre, mais c'est le prétendu Commandement des forces armées des Nations Unies qui porte la responsabilité du meurtre de milliers de prisonniers coréens et chinois.

45. Le rapport qui nous a été présenté sur les prétendues atrocités commises sur la personne des prisonniers de guerre américains est mensonger et inventé d'un bout à l'autre. Il faut reconnaître que les tentatives faites pour calomnier les forces armées de la République populaire démocratique de Corée et de la République populaire de Chine se sont soldées par un échec complet. Il ne fait aucun doute que certains seront finalement obligés de reconnaître cette vérité universellement admise, à savoir que les faits subsistent et que la vérité finit par triompher, alors que les intrigues et les calomnies s'effacent.

46. Pour toutes les raisons que j'ai exposées, la délégation de la RSS de Biélorussie considère que le projet de résolution présenté par cinq délégations [A/L.169] sous l'égide des Etats-Unis est inacceptable, étant donné qu'il tend à aggraver encore la tension internationale.

47. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : La déclaration du représentant de l'Union soviétique. [463ème séance], bien que très longue, ne reposait en réalité que sur un très petit nombre d'arguments — si toutefois l'on peut parler d'arguments — auxquels il est facile de répondre brièvement.

48. Le représentant de l'Union soviétique m'a tout d'abord reproché de ne pas avoir mentionné dans mon exposé les pertes humaines infligées aux Coréens par l'aviation des Etats-Unis. Or, je me suis abstenu de parler des victimes des opérations militaires proprement dites. Je n'ai parlé ni des victimes des raids aériens américains, ni des victimes de l'artillerie chinoise qui, pour combattre les troupes des Nations Unies, utilisait des obus et des canons en provenance de l'Union soviétique. Je n'ai pas parlé non plus des victimes de l'infanterie chinoise qui disposait d'armes et de matériel divers fournis en grande partie par l'Union soviétique et destinés à anéantir les troupes des Nations Unies. Je ne pensais pas qu'il fût nécessaire de rappeler ici que la guerre était une chose terrible et que le but des Nations Unies était d'empêcher la guerre. Aujourd'hui, toutefois, nous ne parlons pas des victimes tombées au cours des combats; aujourd'hui, nous nous occupons d'atrocités.

49. Vers la fin de sa déclaration, le représentant de l'Union soviétique a parlé du pacte Molotov-Ribbentrop dont nous gardons un souvenir odieux. J'aurais pu, sans aucun doute, présenter une motion d'ordre pour l'empêcher de formuler ses observations, lesquelles, de toute évidence, n'avaient aucun rapport avec la question qui nous occupe. J'ai jugé préférable de m'abstenir et de voir ce que dirait le représentant de l'Union soviétique. Ma curiosité a été récompensée. Lorsque le représentant de l'Union soviétique est allé jusqu'à dire que c'étaient les Etats-Unis qui avaient lancé Hitler, j'ai senti que nous avions atteint les dernières limites de l'absurdité. En vérité, si le représentant de l'Union soviétique peut convaincre les peuples du monde que le Président Franklin D. Roosevelt a collaboré avec Hitler, il sera encore plus habile que l'homme qui a vendu des réfrigérateurs aux Esquimaux.

50. Il y a un point du discours soviétique que nous pouvons tous approuver. Il s'agit de l'hommage rendu à l'armée de l'Union soviétique pour la façon dont elle a combattu les troupes hitlériennes pendant la deuxième guerre mondiale. J'ai déjà eu l'occasion de mentionner comment 150 divisions soviétiques avaient attaqué sur le front oriental, en décembre 1944 et en janvier 1945, alors que les troupes alliées se trouvaient en difficulté sur le front occidental. Nous rendons hommage à ces troupes pour les services qu'elles ont rendus et pour leur héroïsme. Nous nous inclinons également devant les hommes qui ont combattu si courageusement à Stalingrad. C'est justement parce que nous les admirons que nous sommes stupéfaits de la façon dont les autorités soviétiques se sont attaché le maréchal von Paulus. En effet, il s'agit là du maréchal nazi qui commandait l'armée nazie chargée de détruire Stalingrad. Apparemment, la politique qui prévaut aujourd'hui dans les cercles dirigeants de l'Union soviétique est de récompenser les ennemis et de punir les amis.

51. Le représentant de l'Union soviétique s'est ensuite lancé dans ce que nous appelons la "chicane": il s'est perdu dans les détails techniques de la procédure judiciaire sans aborder le fond de la question. Tout d'abord il s'est plaint que les témoins étaient en nombre véritablement insuffisant; ensuite il s'est plaint — et ici je citerai ses propres paroles — que lorsqu'il y a eu un massacre, il s'est toujours trouvé par miracle quelques survivants pour témoigner de ces prétendues atrocités. En suivant ce raisonnement, on arrive à la conclusion logique que nous ne pourrions véritablement prouver qu'il y a eu crime que si tous les témoins étaient morts.

52. En fait, la question qui nous occupe aujourd'hui n'a pas un caractère juridique et ne peut être traitée suivant la procédure généralement employée devant les tribunaux; il s'agit d'une question essentiellement humaine qui doit être étudiée sur le plan humain.

53. Je voudrais dire, en passant, que nous possédons une déclaration faite sous serment par Chong Myong Tok, qui est à la disposition de tous ceux qui veulent la voir. Le représentant de l'Union soviétique a posé certaines questions à ce sujet. Si cette déclaration ne figure pas au dossier, c'est qu'elle aurait fait double emploi et qu'elle n'ajoute, ni ne retranche rien à ce qu'a déjà dit Kim Kwong Taek.

54. Le représentant de l'Union soviétique a parlé des émeutes communistes qui se sont produites dans les camps de prisonniers et dont les premières ont éclaté à Kojé, en décembre 1951. Elles ont toutes été fomentées par le Haut Commandement communiste dans l'intention délibérée de jeter le discrédit sur le

Commandement des Nations Unies alors que les pourparlers d'armistice étaient en cours. A l'intérieur comme à l'extérieur des camps, il existait un système de commandement soigneusement mis au point, système que l'on n'a connu ni pendant la deuxième guerre mondiale, ni au cours d'aucune autre guerre. A l'intérieur des camps, des milliers de prisonniers innocents ont pu être embrigadés, grâce à des méthodes terroristes, et entraînés à commettre en masse des actes de violence au cours desquels quelques-uns de ces prisonniers ont perdu la vie, ce qui d'ailleurs laissait totalement indifférentes les autorités communistes pour lesquelles l'homme n'est qu'un pion sur l'échiquier de l'Etat et qui pensent que le sacrifice d'une vie humaine est utile si l'intérêt de ce qu'ils appellent la haute stratégie l'exige.

55. Qui était à la tête de ces opérations? Ce n'était autre que le général Nam Il de l'armée nord-coréenne. Or, qui est le général Nam Il? C'est un ancien officier de l'armée soviétique, citoyen soviétique, qui, à ce moment précis, était chef de la délégation qui conduisait les pourparlers d'armistice. C'est ce même général Nam Il qui organisait les massacres de Kojé, alors qu'il élevait des protestations véhémentes et hypocrites à Panmunjom. Dans les annales internationales tant d'hypocrisie et tant de fourberie ne doivent guère avoir de précédent.

56. A Panmunjom, se trouvait également un autre personnage qui se faisait passer pour un lieutenant ou un sergent. Il s'agit du général Kim Pa, ancien agent de la MVD [*Ministère de l'intérieur*] soviétique, qui avait notamment pour mission de recruter les agents chargés de s'infiltrer dans les lignes et de porter les instructions de Panmunjom jusqu'aux camps de prisonniers.

57. Cette politique est certainement considérée comme très habile par les hommes qui, des postes de commande, font du mot communisme le mot le plus exécrable du langage humain et qui, dans un esprit de réaction absolue, cherchent à asservir l'humanité comme elle ne l'a encore jamais été.

58. En ce qui concerne l'administration de nos camps de prisonniers, nous tenons à faire observer que nous avons accueilli le Comité international de la Croix-Rouge et que nous lui avons fourni toutes facilités pour qu'il vienne dans nos camps se rendre compte par lui-même et dire ce qu'il approuvait et ce qu'il n'approuvait pas. Avant l'armistice, le Comité international de la Croix-Rouge n'a jamais eu accès aux prisons communistes, que ce soit en Corée du Nord ou en Chine. Tout ce qui se passait dans ces prisons était secret. C'est pourquoi les faits que nous vous présentons aujourd'hui nous sont connus soit par les dépositions des prisonniers libérés, soit par d'autres sources du même genre.

59. Je demande donc aujourd'hui au représentant de l'Union soviétique si, en qualité de porte-parole de son gouvernement, il pourrait appuyer — et faire également accepter par les régimes chinois et nord-coréen — une proposition visant à la constitution d'un comité de la Croix-Rouge internationale qui aurait pour mission d'enquêter sur les faits sur lesquels reposent ces accusations d'atrocités.

60. Le représentant de l'Union soviétique a critiqué les méthodes que nous avons employées pour effectuer notre enquête concernant les atrocités. Il prétend que notre documentation n'a aucune valeur. S'il en est ainsi, il devrait être tout disposé à accorder au Comité international de la Croix-Rouge le droit de se déplacer

librement dans toute la Corée et sur le continent chinois, d'entendre toutes personnes, de se rendre en tous lieux et de consulter tous documents pertinents, ainsi que le Comité le jugera utile à l'accomplissement de sa tâche, d'entendre les témoins, avec les garanties et dans les conditions fixées par ce comité, et de rendre compte à l'Assemblée générale. La Croix-Rouge est un organisme international, connu par son objectivité et jouissant du respect général. Laissons-la juge de ces faits. Il y aurait là une enquête menée en toute bonne foi.

61. Voilà en réalité tout ce que j'ai à dire sur le discours du représentant de l'Union soviétique. Se fondant, semble-t-il, sur la théorie hitlérienne, d'après laquelle plus les mensonges sont fantastiques, plus ils trouvent facilement créance, le représentant de l'Union soviétique a nié ces faits tragiques en disant qu'il s'agissait d'une invention américaine, d'un monstrueux coup monté, comparable, pour employer ses propres mots, à "une charge de dynamite destinée à faire échouer les pourparlers de paix en Corée". Ce n'est pas moi qui parle: il s'agit d'une citation.

62. Le représentant de l'Union soviétique ne nous a pas dit pourquoi nous voulions faire échouer les négociations de paix en Corée, car, bien entendu, il n'aurait pu nous fournir une seule raison. En réalité, nous avons toutes les raisons du monde, et ces raisons sont des plus poignantes et des plus angoissantes, pour vouloir aboutir à la paix. Un demi-million de nos jeunes gens se trouvent en Corée. Aucun pays ne peut avoir de motif plus puissant pour vouloir rétablir une paix durable dans ce pays. Ce sont les dirigeants de l'Union soviétique qui, désireux selon toute apparence de poursuivre la guerre de Corée jusqu'au dernier Chinois, croient avoir intérêt à continuer la guerre. Nous avons prouvé à maintes reprises, notamment devant l'Assemblée, à quel point les Etats-Unis étaient déterminés à aboutir à la paix en Corée. En fait, je crois même que certains représentants pensent que nous allons un peu trop loin dans cette voie.

63. Ce matin, quelqu'un m'a cité un vieux proverbe russe en me disant que le représentant de l'Union soviétique s'en souviendrait probablement. Ce proverbe dit: "Vous pouvez accomplir le tour du monde grâce à un mensonge, mais ce même mensonge ne vous permettra pas de rentrer dans votre patrie." Vous ne pouvez rentrer dans votre patrie grâce à un mensonge. La véracité de ce proverbe est confirmée par l'attitude des prisonniers communistes qui ne veulent pas retourner dans leur pays parce que leur retour impliquerait l'acceptation d'un mensonge.

64. Le représentant de l'Union soviétique refuse de se laisser guider par les faits, par la raison et par des sentiments de compassion et d'humanité. Il serait normal qu'il déplore ces atrocités autant que nous, mais il agit d'après une doctrine. Il agit conformément à ce qu'il pense être la plus habile des tactiques communistes qui a d'ailleurs été adoptée systématiquement par les communistes au cours des cinquante ou soixante dernières années. C'est là, semble-t-il, une attitude de commande, une attitude type des communistes, qui, tel le lit de Procuste, doit pouvoir s'appliquer strictement à toutes les situations. Mais la situation qui nous occupe aujourd'hui n'est pas une situation normale. Il s'agit de faits tragiques, atroces, comparables aux atrocités de la deuxième guerre mondiale. Montrons donc au monde à quel point nous haïssons ces actes abominables.

65. M. NASZKOWSKI (Pologne): Au cours du débat sur la question des prétendues atrocités commises

par les Coréens du Nord et les volontaires chinois, certaines délégations ont jugé bon de se porter au secours de la délégation des Etats-Unis pour appuyer et confirmer les faux contenus dans le rapport que cette délégation a soumis à l'Assemblée générale et qui n'est qu'une falsification de l'histoire.

66. Je voudrais répondre brièvement au représentant de la France qui, au cours de la séance d'hier [464^{ème} séance], a joué au défenseur du peuple polonais et s'est efforcé de déformer les événements bien connus qui ont précédé l'agression hitlérienne de 1939 contre la Pologne. Sir Gladwyn Jebb et M. Lodge ont repris, aujourd'hui, ces assertions.

67. Je voudrais rassurer le représentant de la France. Le peuple polonais se souvient trop bien des événements de la période d'avant la deuxième guerre mondiale et du rôle qu'ont joué les milieux dirigeants des pays occidentaux pour se laisser leurrer par les véritables intentions de telles affirmations. Le peuple polonais se souvient fort bien que ces milieux étaient les partisans de Hitler dans le cadre de la politique de Munich, et que ces mêmes milieux lui ont livré en proie, tout d'abord la Tchécoslovaquie, ensuite la Pologne. On n'a pas oublié le mot d'ordre des Munichois d'alors: "Il ne vaut pas la peine de mourir pour Dantzig et pour la Pologne." On se souvient fort bien de la "drôle de guerre" de 1939. Les canons français se taisaient et les avions britanniques ne décollaient pas de leurs bases, alors que les forces de l'armée hitlérienne occupaient tout le territoire de la Pologne. Les armées françaises restaient derrière leur ligne Maginot, permettant ainsi au gros des armées hitlériennes de s'engager sur le front polonais.

68. Nous savons aussi pourquoi les gouvernants du Royaume-Uni et de la France agissaient de cette manière bien qu'ils fussent liés à la Pologne par des alliances. En adoptant cette tactique, ces gouvernements voulaient pousser Hitler contre l'Union soviétique, contre ce pays qui, six ans plus tard, devait apporter la libération à de nombreux pays d'Europe et qui a puissamment contribué à libérer la France du joug de l'hitlérisme. C'est pourquoi le Gouvernement français — et son représentant — ce gouvernement qui, à l'encontre des intérêts du peuple français, poursuit aujourd'hui sa politique funeste, tendant à ressusciter les forces de guerre hitlériennes, ce gouvernement, dis-je, est peut-être le plus mal placé pour jouer au défenseur de la Pologne.

69. Pour sa part, le Gouvernement polonais, guidé par des sentiments amicaux à l'égard du peuple français, a exprimé, dans sa note du 19 novembre 1953 au Gouvernement français, l'inquiétude que lui cause la renaissance, sous les auspices des Etats occidentaux, du militarisme allemand qui constitue une menace tant à la sécurité de la Pologne qu'à celle de la France.

70. En ce qui concerne l'accord germano-soviétique de 1939, le peuple polonais sait bien que cet accord, conclu au moment où le sort de la Pologne était déjà fixé par la trahison des Puissances occidentales, était juste et clairvoyant. Il a retardé l'agression hitlérienne contre l'URSS, permettant à celle-ci de consolider définitivement ses forces; il a contribué ainsi à la victoire future de l'URSS sur le fascisme, victoire à laquelle la Pologne doit sa liberté. Ceux qui, sous couvert de défense de la Pologne, déforment aujourd'hui les faits historiques, s'obstinent à passer sous silence — comme l'ont fait, hier, le représentant de la France et, aujourd'hui, le représentant du Royaume-Uni — le

fait qu'avant de conclure le pacte germano-soviétique l'URSS a déployé tous ses efforts pour créer en Europe un système stable de sécurité collective qui aurait empêché l'agression hitlérienne. Or, les Etats occidentaux ont rendu impossible la création d'un tel système. En même temps, l'Union soviétique a proposé son aide militaire à la Pologne. Elle a réitéré cette proposition à la veille de la guerre. Mais les cercles dirigeants réactionnaires de Smigly-Rydz, traîtres à leur patrie, inspirés d'ailleurs par les gouvernements occidentaux, ont repoussé l'aide soviétique.

71. Tels sont les faits. Etant donné ce que je viens de dire, je souligne avec énergie que les forces qui voudraient voir à nouveau aujourd'hui une Pologne faible et sans défense ne parviendront pas à desserrer les liens d'amitié qui unissent indissolublement le peuple polonais au peuple soviétique. Cette amitié n'est pas seulement la garantie de l'indépendance de la Pologne. Elle contribue également dans une large mesure à la cause de la paix en Europe.

72. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): J'ai pris la parole conformément à l'article 74 du règlement intérieur, et je ne veux nullement revenir sur la question qui nous a occupés jusqu'ici, ou répéter ce qui a déjà été dit. Voilà la première observation que je voulais faire.

73. En voici une deuxième. Par principe, je me conforme strictement à la règle suivante: ne jamais chercher querelle à personne et ne jamais commencer de dispute ou de polémique sur des questions qui n'en valent pas la peine, surtout lorsque la discussion porte sur des questions entièrement différentes et qu'elle est orientée dans un tout autre sens.

74. M. Lodge a exprimé son étonnement de me voir rappeler ici le pacte germano-soviétique de 1939. Il n'est que naturel d'y répondre en rappelant que c'est M. Lodge lui-même qui a soulevé cette question. Dans sa déclaration du 30 novembre [461^{ème} séance], il a formulé des accusations que j'ai qualifiées comme elles le méritaient et, bien entendu, je me suis vu contraint de préciser la situation qui existait en réalité en 1939. Par conséquent, si M. Lodge est mécontent de ce que j'aie touché à cette question, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. C'est en effet lui qui a soulevé cette question. C'est lui qui en a parlé. Et voici que maintenant il essaie de se tirer d'affaire en ajoutant aux déclarations de ses témoins, qui ont pourtant été suffisamment discrédités ici, des histoires d'Esquimaux et de réfrigérateurs; on ne peut guère espérer que cette plaisanterie aidera à établir la vérité ou à réfuter les faits que j'ai cités dans mon discours qui, je le reconnais, était un peu long.

75. M. Lodge fait semblant encore maintenant de ne pas comprendre ce qui s'est produit en 1939. Il a dit par exemple qu'il ne me restait qu'à accuser Roosevelt d'avoir entretenu des rapports amicaux avec Hitler. Non, je n'aurais jamais pu formuler une telle accusation à l'égard de M. Roosevelt, car elle serait contraire à la réalité et à toute l'orientation de la politique étrangère des Etats-Unis à l'époque. Mais il est incontestable que j'aurais pu accuser d'une telle amitié certains autres représentants des milieux dirigeants du Gouvernement des Etats-Unis ou certains de leurs parents très proches, comme par exemple M. Alan Dulles, ainsi que les représentants de toute une série de monopoles américains.

76. J'aurais pu dire, par exemple, comme je l'ai d'ailleurs fait en partie, que, dès son avènement au pouvoir,

le gouvernement hitlérien chercha à ressusciter le militarisme allemand et à reconstituer la machine de guerre germanique. Pour cela, il lui fallait, bien entendu, se procurer tout d'abord des armements modernes. L'Allemagne devait donc en tout premier lieu rétablir et développer son industrie lourde, et notamment celle de la Ruhr, qui a toujours été l'arsenal du militarisme prussien et germanique, dont Hitler, qui a créé une machine de guerre très puissante, était devenu l'héritier et le continuateur.

77. J'aurais pu demander qui l'a aidé dans cette tâche. Si M. Lodge n'est pas très bien informé à ce sujet — ce qui est parfaitement naturel d'ailleurs, car, de manière générale, il se montre très mal informé des questions dont il prétend parler ici — je pourrais citer des faits très importants à cet égard : je pourrais mentionner, par exemple, la part énorme que les monopoles américains, avec les Du Pont, les Morgan, les Rockefeller, les Lamont et d'autres magnats industriels des Etats-Unis à leur tête, avaient prise au financement de l'industrie lourde allemande ainsi qu'à l'établissement et au développement de liens unissant très étroitement l'industrie américaine et l'industrie allemande. Je pourrais citer les banques et les sociétés, telles que : Du Pont de Nemours, Imperial Chemical Industries, I. G. Farben Industrie et toute une série de groupes analogues qui ont fait tomber une pluie d'or et de dollars des Etats-Unis sur l'industrie de guerre allemande afin d'aider Hitler à créer cette puissante machine de guerre, qu'il a finalement mise en marche au cours de la deuxième guerre mondiale.

78. Ce sont là des faits, et ce n'est pas par des plaisanteries, des histoires d'Esquimaux ou de réfrigérateurs qu'on pourra les faire oublier. Personne ne peut s'en tirer à si bon compte.

79. Si je voulais parler de l'orientation de la politique étrangère des Etats-Unis à l'époque, je pourrais citer une déclaration de M. Truman, ancien Président des Etats-Unis, qui n'était alors qu'un membre du Sénat américain et qui, au lendemain de l'attaque lancée par l'Allemagne contre l'URSS, déclarait que, si l'Allemagne semblait être victorieuse, il fallait aider l'URSS, mais que, si l'Union soviétique était la plus forte, il fallait aider l'Allemagne, afin que ces deux pays s'anéantissent mutuellement.

80. Le colonel Moore-Brabazon, qui était alors Ministre britannique de la production aéronautique, a fait à l'époque une déclaration analogue, que je tiens à rappeler à Sir Gladwyn Jebb, ici présent. Il a dit en effet que, pour autant que cela concerne le Royaume-Uni, la meilleure issue de la guerre sur le front de l'est serait l'usure mutuelle de l'Allemagne et de l'Union soviétique, ce qui permettrait au Royaume-Uni d'occuper une position prédominante en Europe. Le colonel Moore-Brabazon a-t-il prononcé cette déclaration ou non ? Oui, il l'a prononcée. Que les membres de la délégation britannique montent à cette tribune et qu'ils nous disent que cette déclaration n'a pas été prononcée.

81. Je dirais en outre que, pour bien comprendre la situation qui existait en 1939 dans le domaine des relations internationales, il ne faut pas oublier que Churchill, qui était déjà Premier Ministre du Royaume-Uni, a dit le 22 juin 1941, c'est-à-dire le jour même où les hitlériens nous ont attaqués :

« Le danger qui menace la Russie nous menace également et il menace aussi les Etats-Unis ; la lutte de chacun des Russes qui défend son pays et son

foyer, c'est la lutte de tous les hommes et de tous les peuples libres dans le monde entier. »

82. Si M. Lodge s'intéressait à la littérature, il saurait qu'en 1948 on a publié en Union soviétique une brochure spéciale reproduisant cette déclaration de M. Churchill, qui prouvait qu'aux côtés des Moore-Brabazon il y avait des hommes d'Etat perspicaces qui étaient capables de tendre la main à l'Union soviétique et d'accepter l'aide et la collaboration que celle-ci leur offrait dans la lutte contre Hitler. Il est dit en outre dans cette brochure qu'aux Etats-Unis le gouvernement Roosevelt avait adopté une attitude analogue à l'égard de l'Union soviétique. Les Esquimaux que M. Lodge a cités en parlant de M. Roosevelt n'ont vraiment rien à voir avec tout cela. Voilà ce que nous pensons de M. Roosevelt et de sa politique. Il n'y a donc aucune raison de troubler la mémoire de cet homme éminent pour exploiter son nom à des fins politiques, en dénaturant notre attitude à l'égard de l'ancien Président des Etats-Unis.

83. M. Lodge a dit que j'avais joué sur la procédure juridique lorsque j'ai examiné les documents que nous avait soumis la délégation des Etats-Unis et que je n'avais pas touché au fond de la question. Bien entendu, cela est inexact. Il se peut que, pour M. Lodge, je n'aie pas bien parlé et que je n'aie rien prouvé, car M. Lodge préfère les preuves qu'il estime lui-même acceptables. Il faut toutefois être objectif. J'ai parlé des témoins qui surgissent subitement et qui disparaissent on ne sait où. J'ai parlé des contradictions manifestes. Bref, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour déterminer précisément dans quelle mesure ces témoignages et ces preuves étaient fondés et pour montrer qu'ils étaient dénués de tout fondement, de même qu'on ne trouve aucune preuve fondée dans le discours bref, mais très clair, que M. Lodge vient de prononcer du haut de cette tribune. M. Lodge n'a rien réfuté, rien prouvé. Il s'est borné à affirmer sans prendre la peine de citer des faits. Il est même allé jusqu'à répéter cette vile insinuation, selon laquelle des officiers soviétiques commanderaient les armées coréennes, à parler une fois de plus des agents du MVD soviétique et à affirmer que le général Nam Il a été jusqu'à organiser les tortures et l'extermination des prisonniers de guerre coréens et chinois au camp de Kojé.

84. Comment peut-on proférer des énormités pareilles ? Il faut au moins essayer de citer des faits à l'appui de ces données. Je suis fermement convaincu que M. Lodge ne croit pas lui-même à ce qu'il est obligé de dire ici en s'engageant dans une discussion avec nous et avec d'autres représentants. Il ne l'a dit, manifestement, que parce qu'il était obligé de dire quelque chose pour étayer les accusations absurdes et de mauvaise foi, relatives aux « atrocités » dont les Nord-Coréens et les volontaires du peuple chinois se seraient rendus coupables. Est-il possible qu'il croie que sa déclaration est convaincante ? En effet, il n'a fourni aucune preuve.

85. En terminant, M. Lodge a proposé de créer un comité de la Croix-Rouge pour procéder à une enquête à ce sujet. Voilà, il faut bien le dire, une proposition bien tardive. Elle a un caractère parfaitement démagogique. Cela a été dit pour le public. En réalité, M. Lodge n'envisage pas sérieusement la possibilité d'une enquête.

86. Si le Gouvernement des Etats-Unis pense vraiment que de telles enquêtes sont nécessaires, pourquoi n'a-t-il pas accepté les propositions qui ont été soumises au Conseil de sécurité en août et en septembre 1950 ? Pourquoi, au moment où nous avons demandé au Con-

seil de sécurité — c'est mon collègue M. Malik qui a fait une déclaration très énergique à ce sujet — d'intervenir dans les atrocités que les Américains commettaient à l'égard des Nord-Coréens et des volontaires du peuple chinois, n'a-t-on donné aucune suite à cette demande? On l'a repoussée purement et simplement. Pourquoi la délégation des Etats-Unis n'a-t-elle pas proposé de créer un comité d'enquête au moment où nous demandions qu'on condamnât ces méfaits scandaleux, ces crimes cyniques et gigantesques qu'on commettait contre la paix et l'humanité, crimes les plus monstrueux qu'une volonté criminelle et perversité ait jamais pu inventer?

87. Si les Etats-Unis voulaient sérieusement mener une enquête de ce genre, ils auraient eu des dizaines d'occasions de proposer la création d'un tel comité et de faire conduire cette enquête par une commission internationale réellement impartiale. Cette mesure serait d'autant plus importante que, pas plus tard qu'hier [463^{ème} séance], j'ai moi-même mentionné la déclaration de deux membres de la Croix-Rouge internationale, qui ont séjourné en Corée et qui ont confirmé, dans des déclarations publiées par la presse, que les atrocités les plus odieuses, les crimes les plus monstrueux étaient commis dans les camps dirigés par les prétendues forces armées de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire, en fait, par les Etats-Unis.

88. Ainsi, rien de ce que M. Lodge a dit devant nous ne résiste à la critique; il n'a d'ailleurs pas trouvé le temps de répondre au fond à une seule des accusations que j'ai portées ici, lorsque j'ai affirmé, avec preuves à l'appui, que nous étions en présence d'une falsification, d'un faux et d'une déformation, d'une invention de faits qui n'ont jamais existé; j'ai porté ces accusations, et je les maintiens encore. Pourquoi donc M. Lodge n'a-t-il pas profité de son passage à la tribune pour dire qu'il a tort sur tel ou tel aspect de la question, que tel point n'est pas prouvé, mais que tel autre, au contraire, est démontré. Pourquoi a-t-il évité d'en parler? Et il n'est pas le seul à avoir agi ainsi. Il faut bien constater que, dans leurs discours, les auteurs et les coauteurs du projet de résolution qui a été présenté à l'Assemblée générale [A/L.169] n'ont cherché ni à démentir, ni à rectifier aucun des faits incontestables que j'ai cités. Le mérite ne m'en revient pas, car c'est là la voix de la vérité qui doit l'emporter et qui, en fait, l'emporte.

89. M. Lodge nous a notamment parlé d'un certain proverbe russe. Les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis n'ont jamais de chance en ce qui concerne les proverbes russes. M. Lodge a dit que nous avions ce proverbe: "Vous pouvez accomplir le tour du monde grâce à un mensonge, mais ce même mensonge ne vous permettra pas de rentrer dans votre patrie." Or, ce proverbe n'existe pas en russe. Mais il en est un dont feraient bien de se souvenir ceux qui aiment employer des proverbes russes, mais qui citent des proverbes inexistantes. Qu'ils citent donc, les proverbes qui existent! Nous avons un proverbe qui dit: "Le mensonge a les jambes courtes." Ce proverbe existe bel et bien, et certains devraient se le rappeler. "Le mensonge a les jambes courtes"; cela signifie qu'il ne peut pas aller loin.

90. Permettez-moi de commenter pendant quelques minutes l'intervention de Sir Gladwyn Jebb. [465^{ème} séance]. Le représentant du Royaume-Uni a, devant

nous, nié le fait historique de l'entente qui a existé à la veille de la deuxième guerre mondiale, en 1939, entre les dirigeants du Royaume-Uni et l'Allemagne hitlérienne.

91. Je vous citerai quelques faits à ce sujet. Je mentionnerai la déclaration de Lloyd George, qui a été publiée au cours de l'été de 1939 dans le journal français *Ce Soir*. Dans un article reproduit par ce journal, Lloyd George critiquait vivement ceux qui dirigeaient la politique anglaise à l'époque, et écrivait que Neville Chamberlain, Halifax et John Simons ne désiraient conclure aucun accord avec l'URSS. Il en était bien ainsi.

92. A la fin de mai 1939, au cours des négociations qui avaient lieu à Moscou, le Royaume-Uni et la France ont présenté des propositions qui amélioreraient quelque peu les dispositions précédemment suggérées en ce qui concerne le règlement pacifique du conflit et la défense collective, mais qui, comme auparavant, laissaient en suspens une question essentielle: celle des garanties à donner aux trois républiques baltes situées à la frontière nord-ouest de l'Union soviétique. En l'absence de ces garanties, la sécurité de l'Union soviétique n'était en aucune façon protégée. Au cours des négociations de Moscou, en mai comme en juin 1939 — et c'est là, en partie, ce que je répondrai à ce qu'a déclaré le représentant de la France [464^{ème} séance] — les représentants britanniques et français ont fait preuve d'une telle intransigeance que M. Molotov, qui était alors Ministre des affaires étrangères, a adressé une déclaration spéciale à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, sir William Seeds, et au chargé d'affaires français, M. Payard; il y indiquait que leur projet d'accord relatif aux mesures communes à prendre contre l'agresseur en Europe ne contenait pas de plan permettant d'organiser une aide mutuelle efficace entre l'URSS, le Royaume-Uni et la France, et ne montrait même pas que les gouvernements du Royaume-Uni et de la France envisageaient sérieusement de conclure, à cet effet, un pacte avec l'Union soviétique.

93. Les négociations de Moscou se sont alors éternisées et, en même temps, à l'insu de l'Union soviétique, le Royaume-Uni, d'une part, et la France, d'autre part, négociaient avec l'Allemagne hitlérienne. En voici la preuve: le *Times* de Londres écrivait à l'époque qu'une alliance rapide et décisive avec l'URSS pouvait entraver d'autres négociations. Quelles négociations? Celles que menait le Gouvernement français avec l'Allemagne hitlérienne. Lorsqu'il parlait d'"autres négociations", le *Times* faisait également allusion à celles qui avaient lieu entre le Gouvernement du Royaume-Uni et Hitler, c'est-à-dire entre Robert Hudson, Secrétaire du Département, du commerce extérieur du Royaume-Uni, et le docteur Helmuth Wohltat, conseiller économique d'Hitler. Oui ou non, est-ce là un fait? Dans ce cas, permettez-moi de vous demander de répondre à la question suivante: ces pourparlers, ces faits ont-ils oui ou non eu lieu? Je soutiens qu'ils ont eu lieu; de toute évidence ils sont en eux-mêmes éloquentes.

94. Je dois également rappeler la déclaration qu'a faite à l'époque le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, Lord Halifax, qui a invité de façon non équivoque le gouvernement d'Hitler à prendre part à divers pourparlers, alors que ses subordonnés continuaient à étudier avec nous à

Moscou le moyen de conclure un certain pacte de défense collective. Qu'a donc dit Lord Halifax? Voici. Je cite littéralement des extraits de son livre intitulé: *Speeches on Foreign Policy* (Discours sur la politique internationale), Oxford University Press, 1940, page 296. Comme vous le voyez, je fais preuve du plus grand désir de faciliter la recherche des sources, contrairement à ce qu'a fait M. Lodge qui a rapporté ici, dans un esprit de calomnie et de provocation, une déclaration où il était question de la terreur, déclaration qu'il a attribuée à Joseph Staline, sans citer aucune source. Lorsque l'on a fait ces assertions, je les ai qualifiées de calomnies, d'affirmations sans rapport avec la réalité, et je maintiens encore mes dires, car, cette fois, M. Lodge trouvera peut-être le temps de préciser où il a trouvé cette citation, où et quand Staline a déclaré que "la terreur est le suprême argument du pouvoir", c'est-à-dire, par conséquent, qu'elle est l'instrument du Gouvernement soviétique, donc qu'elle est l'instrument de la politique soviétique. Où M. Lodge a-t-il trouvé cette citation? Qu'il m'indique le volume et la page d'où sont extraits ces mots.

95. Pour en revenir à la déclaration de Lord Halifax, ce dernier a écrit à Hitler: "Nous pourrions examiner la question coloniale, la question des matières premières, des barrières douanières, de l'espace vital, etc." Cette phrase n'indique-t-elle pas en elle-même où l'on voulait en venir?

96. En juin 1939, dans le plus grand secret, le Royaume-Uni a entamé des négociations avec l'Allemagne par l'intermédiaire de l'envoyé plénipotentiaire d'Hitler à Londres, Helmuth Wohltat, chargé de l'exécution du plan de quatre ans. Comme je l'ai dit, M. Hudson et M. Wilson, principal conseiller de Chamberlain ont pris part aux conversations. La teneur de ces dernières n'a pas été révélée. Nous en avons eu connaissance grâce à une note de M. Dirksen, ambassadeur d'Allemagne à Londres, en date du 21 juillet 1939, que nous avons trouvée dans les archives du Ministère allemand des affaires étrangères après la prise de Berlin.

97. Je pourrais encore citer bien des faits de ce genre. D'autre part, lorsqu'on vient, par exemple, parler de nos relations avec la Pologne, lorsqu'on tente de réfuter les indications que nous avons fournies et qui montrent quels étaient ceux qui comptaient mettre la Pologne face à face avec la puissante machine militaire d'Hitler, qui l'aurait à ce moment inévitablement écrasée, je vous cite à nouveau les sources auxquelles je me réfère, à savoir ce même journal de Dirksen. Ce dernier écrivait alors que: la Pologne serait, pour ainsi dire, laissée seule à seule avec l'Allemagne. Voilà une nouvelle source.

98. Tous ces faits indiquent que, dans de telles conditions, l'Union soviétique aurait agi de façon insensée si elle ne s'était pas préoccupée de sa sécurité. C'est ce qui explique les efforts qu'a faits le Gouvernement soviétique en vue de créer un front oriental en concluant alors un accord de non-agression et de défense mutuelle avec la Lithuanie, la Lettonie et l'Estonie. Cette fois encore, les dirigeants les plus raisonnables des Etats occidentaux ont compris et ont admis qu'il s'agissait là d'une décision parfaitement équitable, importante et utile.

99. En particulier, je dois rapporter ce que M. Churchill a déclaré à ce sujet. Les représentants du Gouvernement britannique qui siègent ici seraient bien

avisés de réfléchir à ce qu'il a dit le 1er octobre 1939, d'autant plus que sir Winston Churchill est actuellement encore Premier Ministre. En dépit des quelques observations dénuées d'aménité qu'il s'est permises à l'égard de l'Union soviétique, il a déclaré:

"Devant la menace allemande, il était absolument essentiel, pour la sécurité de la Russie, que ses armées se trouvassent sur cette ligne. Quoi qu'il en soit, elle a occupé des positions, elle a créé un front oriental, que l'Allemagne nazie n'ose pas attaquer. Si, la semaine dernière, on a invité M. von Ribbentrop à Moscou, c'était pour l'informer de ce fait, de la création par l'Union soviétique d'un front oriental, et lui faire reconnaître qu'il fallait mettre fin aux visées des nazis sur les Etats baltes et l'Ukraine."

Voilà ce qu'a dit Sir Winston Churchill, qui est actuellement le chef du Gouvernement britannique et qui est un homme d'Etat plein d'expérience, connaissant à fond les affaires politiques des diverses nations; ses déclarations n'ont vraiment aucun rapport avec celles qu'ont prononcées les représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis et d'autres pays encore.

100. De tous ces faits, on ne peut tirer qu'une seule conclusion: en la circonstance, le Gouvernement de l'Union soviétique a pris des mesures sages et généreuses, dont les effets ont été les suivants: l'Union soviétique a mis fin à l'invasion hitlérienne en Europe et à l'asservissement de l'Europe; elle a su mettre en pièces la machine de guerre hitlérienne, qui avait été créée grâce à l'or américain, avant même qu'Hitler n'eût pris le pouvoir et, ainsi, l'Union soviétique a su libérer l'humanité du danger. Dans la lutte contre l'asservissement hitlérien, l'Union soviétique a joué un rôle immense et décisif.

101. Si l'on m'y autorise, je voudrais encore prendre cinq minutes pour répondre brièvement à M. Domínguez Campora, représentant de l'Uruguay, qui a pris la parole [465ème séance] pour aborder toute une série de questions idéologiques. On peut certes fort bien discuter de questions idéologiques, mais quel rapport y a-t-il entre les idéologies et les "atrocités" que l'on accuse les héros de l'armée nord-coréenne et du groupe des volontaires chinois d'avoir commises? Il n'y en a aucun. Excusez-moi, M. Domínguez Campora, mais vous vous écarterez tout simplement du sujet. Vous vous êtes lancé dans une autre voie. Vous avez fait certaines remarques à propos d'une idéologie, et vous avez également montré que vous avez quelque peu lu les ouvrages de Lénine, mais, je m'excuse de vous le dire, vous manquez encore de préparation dans ce domaine de l'éducation politique. Il vous faut encore travailler pour posséder cette science. C'est là une science qui a une longue histoire. C'est ainsi que vous avez parlé avec étonnement des faits qui ont été proclamés il y a plus de cent ans dans le Manifeste communiste, qui, comme vous le savez peut-être, a été écrit par Marx et par Engels — il se peut que ces noms ne vous soient pas inconnus — en 1848. On y parlait déjà de la lutte des classes, de la loi fondamentale qui régit le développement de la société, du passage d'une organisation sociale à une autre, changement qui s'accomplit grâce à la révolution. Il y a eu la révolution anglaise, la grande révolution effectuée par la bourgeoisie française et, enfin, la grande révolution d'octobre. Le changement des structures, l'évolution de la société, qui est passée

de la féodalité au capitalisme et qui passe actuellement du capitalisme au socialisme, s'effectue par la voie révolutionnaire, et la théorie précise et exclusivement scientifique que l'on appelle le "marxisme-léninisme" le montre brillamment. Et venir de nos jours manifester son étonnement et essayer de lier la question des "atrocités", d'une façon ou d'une autre, à cet aspect idéologique du problème, c'est faire l'aveu de l'impuissance la plus complète.

102. Parlant de la lutte des classes et de la disparition de la société bourgeoise à la suite des révolutions, M. Domínguez Campora a contesté cette proposition; il a simplement nié des faits qui sont confirmés par toute l'histoire du développement de la société humaine, dont les lois fondamentales — comme je l'ai déjà dit — ont été établies de manière scientifique. Le développement même du capitalisme témoigne du processus de la lutte des classes sociales: d'une part, les seigneurs féodaux, d'autre part, les manufacturiers, les industriels, les banquiers et les capitalistes. L'idéologie n'est pas à l'origine de cette lutte: elle résulte de cette lutte des classes qui conduit au remplacement d'un type de structure sociale, économique et politique par un autre.

103. M. Domínguez Campora a parlé des guerres justes; d'après lui, nous serions des fauteurs de guerre, parce que nous pensons qu'il peut exister une guerre juste. Selon lui, nous approuvons la guerre. Mais, permettez, nous approuvons la guerre qui est juste telle qu'on doit la concevoir, sans la dénaturer. Je rappellerai, par exemple, que, dès le 23 février 1942, le Commissaire du peuple à la défense de l'Union soviétique, qui était alors Joseph Staline, a fait paraître un ordre du jour où il était dit:

"Ce qui fait la force de l'armée rouge, c'est avant tout, qu'elle ne mène pas une guerre de conquête, une guerre impérialiste, mais une guerre patriotique, une guerre de libération, une guerre juste. Quelle tâche pourrait être plus noble, plus élevée? Aucun soldat allemand ne peut dire qu'il mène une guerre juste, car il ne saurait manquer de voir qu'on l'oblige à combattre pour piller et pour asservir d'autres peuples. En se battant, le soldat allemand n'a pas de but élevé et noble qui puisse l'inspirer et dont il puisse tirer fierté. Par contre, tout combattant de l'armée rouge peut dire avec orgueil qu'il mène une guerre juste, pour la liberté et l'indépendance de sa patrie. Dans son combat, l'armée rouge vise un but noble et élevé qui inspire ses exploits. C'est ce qui explique que la guerre patriotique fait naître chez nous des milliers de héros qui sont prêts à mourir pour libérer leur patrie."

104. Voilà, M. Domínguez Campora, ce que je vous réponds lorsque vous me demandez ce qu'est une guerre juste. Mais pouvons-nous poser ici une telle question? Ne savons-nous pas, de tout notre être, de toute notre raison, de tout notre cœur, de tous nos sentiments, ce qu'est la justice et ce qu'est une guerre juste? Ce mot s'applique aux guerres qui portent encore parfois le nom de guerres "coloniales", lorsque les peuples se lèvent pour défendre les droits de l'homme, que tout être humain possède dès sa naissance et pour défendre leur droit élémentaire et primordial, le droit à disposer d'eux-mêmes.

105. Il faut comprendre tout cela, en saisir le sens, avant de se lancer dans un raisonnement à propos

de l'idéologie de l'Etat soviétique, à propos de l'idéologie léniniste, staliniste, marxiste.

106. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Union soviétique m'a posé une question à propos de la citation de Staline; cette citation est tirée de l'ouvrage intitulé: *Stalin alla luce della psicologia criminale* (Staline à la lumière de la psychologie criminelle) par Gislero Flesch, Rome, 1942. Ce qu'est cette citation, je l'ignore; mais je présume qu'elle était fondée sur les sources suivantes:

107. En 1926, Staline a écrit:

"Il n'y a pas de dictature — si l'on doit prendre ce mot au sens strict — sans force. Lénine définit la dictature du prolétariat comme étant "la puissance de l'Etat fondée directement sur la force."

Ce passage est extrait du livre de Staline intitulé: *Les problèmes du léninisme*, publié en 1926; on le trouve à la page 139 de l'édition de Moscou de 1940. La citation que Staline a empruntée à Lénine a été tirée des *Oeuvres complètes* de Lénine, à la page 315 du tome XIX (édition russe). Dans un autre passage, Lénine a déclaré: "La dictature est le pouvoir fondé directement sur la force et qui ne connaît aucune restriction légale." Cette citation provient du livre de Lénine *La révolution du prolétariat et le renégat Kautsky*; on la trouvera dans les *Oeuvres choisies* de Lénine, à la page 125 du tome VII. Il est une autre déclaration de Lénine sur laquelle je voudrais attirer tout particulièrement votre attention:

"Les tribunaux ne devraient pas se substituer à la terreur; faire une telle promesse serait tromper autrui ou se tromper soi-même; ils devraient au contraire l'ériger en principe et la légaliser."

On trouvera cette phrase dans les *Oeuvres complètes* de Lénine, à la page 296 du tome XVII, dans la troisième édition du russe.

108. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*): La parole est au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

109. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je dois prendre note, très brièvement, des faits suivants, qui sont indiscutables: la citation qu'a faite M. Lodge dans son discours du 30 novembre a déjà disparu. Nous ne trouvons plus cette citation, qui disait littéralement: "La terreur est le suprême argument du pouvoir." Par conséquent, M. Lodge a fait une citation incorrecte, inexistante. Aujourd'hui, M. Lodge a essayé de se référer à l'un des tomes de l'ouvrage intitulé: *Les problèmes du léninisme*, ainsi qu'à des déclarations qui figurent dans le tome XVII des *Oeuvres complètes* de Lénine. Mais ces citations sont séparées de leur contexte. Dans leur contexte, elles ont une signification tout autre que celle que leur attribue M. Lodge.

110. En réalité, Lénine a dit que la dictature du prolétariat était un pouvoir qui ne reconnaissait pas de lois. Quelles lois? Les anciennes lois, car, après tout, maintenant nous possédons des lois. Vous constatez vous-mêmes que la dictature du prolétariat — notre Etat soviétique — possède de très nombreuses lois. Vous ne pouvez pas le nier? Par conséquent, la citation en question prend un tout autre sens: quand la dictature du prolétariat s'établit, quand la classe ouvrière vient au pouvoir, elle détruit l'ancien Etat,

elle détruit les anciennes lois et elle en crée de nouvelles. Ainsi, elle instaure un pouvoir qui n'est pas lié par les anciennes lois. On ne saurait donner de ce texte une autre interprétation. Nous ne sommes nullement des anarchistes, et vous le savez bien. Il faut donc constater que vous lisez simplement un texte sans en comprendre le sens.

111. Vous dites que les tribunaux ne doivent pas remplacer la terreur! Il s'agit clairement d'une absurdité que vos secrétaires vous ont vraisemblablement glissée. Les tribunaux sont les tribunaux, un tribunal est un tribunal; le tribunal soviétique est celui de la dictature du prolétariat.

112. On a publié aux Etats-Unis le livre intitulé *The law of the Soviet State* (Le droit de l'Etat soviétique), que l'on a attribué à votre humble serviteur, mais qui en fait a été composé par plusieurs auteurs sous ma direction. La phrase: "Le tribunal est l'organe de la dictature du prolétariat", qui figure dans cet ouvrage, a été traduite de la manière suivante: "le tribunal est un organe soumis à la dictature du prolétariat". C'est là une falsification manifeste qu'on a commise dans un but bien déterminé. De même que M. Lodge pourrait dire: le tribunal américain est un organe de l'Etat américain, de même le tribunal soviétique est un organe de la dictature du prolétariat; or des traducteurs — qui travaillaient sans doute sous

la direction experte de spécialistes du genre de ceux auxquels se fie M. Lodge lorsqu'il cite Staline — des traducteurs, dis-je, ont écrit que le tribunal soviétique est un organe "soumis" à la dictature du prolétariat. M. Lodge, des textes qui ont été ainsi déformés peuvent toujours vous induire en erreur.

113. Enfin, vous avez trouvé quelque part votre citation de Staline relative à la terreur. Vous avez vraisemblablement cité les termes de quelque garde blanc, de quelque émigré, qui a écrit un livre saugrenu: "Staline à la lumière de la psychologie criminelle." Vous avez donc cité, non pas Staline, mais l'auteur de ce livre. Ayez donc l'obligeance de nous en dire le nom. Il faut croire que vous avez pensé qu'il était si inconvenant de se référer à cet auteur que vous n'avez même pas cité son nom.

114. Ai-je besoin d'ajouter que c'est là une pure calomnie, une élucubration des plus saugrenues; une fois de plus, à cette assemblée, de cette noble tribune, on a cité je ne sais quel obscur psychopathe ou criminel, je ne sais quel émigré, garde blanc, ennemi de l'Union soviétique, qui ne donne pas les sources de cette citation — pas plus que vous d'ailleurs — et qui écrit un livre saugrenu, qu'on ne peut même pas toucher sans manquer au respect que l'on doit à la personne humaine.

La séance est levée à 17 heures.